



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

Fax. : 03.27.61.44.39

mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr

Dompierre sur Helpe, le 08 avril 2020

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

A ce jour, le peu de dompierrois atteint du Covid-19 semble être sur le chemin de la guérison. Je leur souhaite un prompt rétablissement. Ne baissons pas la garde et restons mobilisés en respectant le confinement.

Au travers des dires de certains d'entre vous, quelques récalcitrants persistent et s'accaparent l'environnement.

A ces égocentriques je leur demande de regarder à la télévision, les témoignages émouvants de quelques malades qui ont craint pour leur vie. Ces miraculés dicit « leurs termes », demandent avec insistance de respecter le confinement en restant chez soi.
Écoutons les.

Je souhaite dire un grand merci aux médecins, infirmières et aides-soignants dompierrois qui exercent à Dompierre ou ailleurs.

Nos remerciements iront encore, à tous les soignants de nos hôpitaux pour leur dévouement exemplaire au risque de leur vie.

Pour eux soyons respectueux.

Je remercie toutes celles et ceux qui se sont portés volontaires pour aider nos concitoyens en faisant leurs courses, en allant chercher leurs médicaments et autres. C'est une marque de solidarité que je souligne avec fierté et respect. Bravo et merci.

Nous distribuerons sous forme de « drive » des chocolats aux enfants de notre école (maternelle et primaire) vendredi et je souhaite à tous ces enfants qui, pour certains, ont connu des conditions éducatives difficiles, de passer d'excellentes vacances près de leur famille.

A vous tous, chères dompierroises et chers dompierrois, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Pâques.

A bientôt.

Restez chez vous et prenez soin de vous. Merci.

Votre maire dévoué.

Jean Pierre LIBERT.

Nota : Je vous rappelle que l'arrêté municipal du 23 mars 2020 est en vigueur contrairement aux écrits des journaux.

Attention aux procès-verbaux pour les contrevenants.